NOVALAISE
entre lac et montagne

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Mercredi 28 Mars 2018 – 19H30
Sous la présidence de Monsieur Denis GUILLERMARD

Présents :
Mesdames BERNARD Mireille - COTTAREL Nicole -– GUILLAUD Isabelle - GUILLOT Véronique - JULIEN Anne-Marie - PUGNOT Marie - SCHWARTZ Martine -
Messieurs CHARPINE François - DAMIAN-TISSOT Patrick - DIEZ Stéphane - GAUTIER François - GROS Gilles - LOPEZ François - MILLION Robert - PLOUZEAU Alain.

Excusées : Mesdames TAVEL Claudine (pouvoir à M. Gros) - PERRIER Lysiane (pouvoir à M. Guillermard) LAUDE Catherine (pouvoir à M. Million jusqu'à 20h)

Secrétaire de séance : Anne-Marie JULIEN

ORDRE DU JOUR

Approbation des comptes rendus du conseil municipal des 27 février 2018 et 15 mars 2018

Avis du Conseil Municipal : approuvés à l'unanimité

I FINANCES

I.1 Approbation des comptes administratifs & comptes de gestion des comptabilités :

- Compte M 14 (budget général) : solde excédentaire - **approuvé à l'unanimité**
- M 49 (budget de l'eau) : solde excédentaire – **approuvé à l'unanimité**
- M 4 (budget des plages)
  - Parc Pré Argent : solde déficitaire compte tenu des investissements – **approuvé à l'unanimité**
  - Parc Bon Vent : solde excédentaire – **approuvé à l'unanimité**

I.2 Vote des budgets 2018 des comptabilités :

- M 14 (budget général) : **approuvé à l'unanimité**
- M 49 (budget de l'eau) : **approuvé à l'unanimité**
- M 4 – Parcs Pré Argent et Bon Vent : **approuvé à l'unanimité**

Pour information, la dette de la commune sera de 635€ / habitant en 2018.

I.3 Taux d'imposition – année 2018

Monsieur le Maire rappelle les taux d'imposition applicables en 2017 :

- Taxe d'habitation : 11.38 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 21.01 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 60.10 %

Au vu de la présentation du budget, Monsieur le Maire propose de maintenir ces taux pour l'année 2018.

Avis du Conseil Municipal : approuvé à l'unanimité

I.4 Subventions et participations

Monsieur le Maire rappelle que, lors du précédent conseil, le principe de versement des subventions aux associations a été reconduit, à savoir : le versement de la somme de 35 € par enfant ou jeune domicilié sur la Commune fréquentant les associations sportives ou culturelles.

Plusieurs participations ont été également fixées : SSIAD – ADMR St Genix sur Guiers – Pari Solidarité - Amicale Anciens combattants – ECAN – Comité des Fêtes.

Il convient désormais de fixer les participations qui seront versées à l'ADMR de Novalaise et à l'OGEC. Monsieur le Maire propose les sommes suivantes :

- 11 903 € pour l'ADMR de Novalaise
- 38 160 € pour l'OGEC

Avis du Conseil Municipal : approuvé à l'unanimité

I.5 Participation au SIVU du groupe scolaire de Novalaise

Monsieur le Maire expose qu'il convient d'approuver la participation due au SIVU de groupe scolaire de Novalaise, au titre de l'année 2018. Cette participation s'élève à 464 000 € (pour information : la contribution de 416 782 € en 2017 laissait le SIVU déficitaire)

Avis du Conseil Municipal : approuvé à l'unanimité

I.6 Intégration du budget CCAS sur le budget M14

Monsieur le Maire informe que suite à la dissolution du budget du CCAS, il convient d'intégrer l'excédent de fonctionnement 2017 au budget général, à savoir la somme de 538.69 €.

Avis du Conseil Municipal : approuvé à l'unanimité

II URBANISME

II.1 DIA / SAFER

Maître J-Benoît MARTRE	Les Richards	bâti
Scp ARMAND & LIONNARD	Route du Col de l'Epine	bâti
Scp CASTILLON & DEVRED	Bruchon	non bâti

Avis du Conseil Municipal : pas de préemption pour les 2 premiers

Monsieur le Maire fait part de la réception de deux notifications de vente de parcelles agricoles, émises par la SAFER au lieudit Pré Bruchon : la 1ère pour une surface totale de 97 a 66 ca, la seconde pour une surface totale de 38 a 02 ca.
Compte-tenu du lieu de situation de ces parcelles, Monsieur le Maire propose d'acquérir ces parcelles pour constituer une réserve foncière en exerçant le droit de préemption dont la commune est bénéficiaire, par l'intermédiaire de la SAFER afin de se créer une réserve de terres pouvant être mises à disposition pour le démarrage d'activité de maraîchage.
Le prix de vente de ces parcelles est de : 6 043 € pour la 1ère notification et 2 000 € pour la seconde.
Avis du Conseil Municipal : approuvé à l'unanimité

II.2 Etat sur PC / CU / DP

PC

SEGUIER Nicolas	Les Richards	extension d'une habitation
BRICHARD Catherine	Le Neyret	modification d'une ouverture
FLOURAC Arnaud	Carabin	modification des façades et agrandissement
SCI LEON GOUTIER	ZA	bâtiment pour activité professionnelle
CORMERAIS Mélanie/POYDENOT P.	Le Biétry	maison individuelle
COLLET Gilles	Pré St Jean	maison individuelle
PIGEOT Sabrina/ANCE Christèle	Carabin	maison individuelle
SCI COLEPINE	Route Col Epine	création d'une surface commerciale en RDC avec rénovation du bien
COLLIAU Sandra	Carabin	modif. Implantation et aspect extérieur
SAEN Michael/DUBRULLE Nelly	Carabin	maison individuelle

CU

Maître MARTRE	Les Richards	CU d'information
Maître CHAPPUIS	Allée jardin d'Eugénie	CU d'information
Maître GAULARD	Carabin	CU d'information (x 2)
Maître ARMAND	Les Folliets/le Biétry	CU d'information (x 8)
Scp CASTILLON DEVRED	Bruchon	CU d'information (x2)
SCP ARMAND & LIONNARD	Pré Bouvent	CU d'information (x6)
Maître MAISONNIER	Les Guillets	CU d'information

DP

BOUVIER Alain	Chemin de Courvaz	panneaux photovoltaïques
M. GODEY J-Baptiste	Route des plages	création pergola sur terrasse existante
ARNAU Eddy	Allée Jardin d'Eugénie	clôture
RUTIGLIANO Michel	Allée Jardin d'Eugénie	clôture

Divers :

Mme Martine SCHWARTZ demande qu'une réflexion soit menée sur le traitement visuel des containers à poubelles et recyclage situés en face de la plage de Pré Argent. Ces éléments ne sont pas très heureux à proximité du lac.

Dates des prochains conseils municipaux :

- lundi 23 avril 2018 à 19h30
- mercredi 30 mai 2018 à 19h30

Séance levée à : 22h00

La secrétaire de séance,

Anne-Marie JULIEN

Le Maire,

Denis GUILLERMARD

MAIRIE DE NOVALAISE (Savoie)